



Pôle Environnement Milieux Naturels

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° DDT/SEER/EMN/24-3670 FIXANT LA LISTE DES PERSONNES RÉFÉRENTES APTES A LA RECONNAISSANCE DES MUSTÉLIDÉS DANS LE CADRE DU PLAN DE RESTAURATION DU VISON D'EUROPE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Le préfet,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 pris pour application de l'article R.427-6 du CE et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/EMN 22-45 du 1^{er} février 2022 fixant la liste des personnes référentes aptes à la reconnaissance des mustélidés dans le cadre du plan de restauration du vison d'Europe dans le département de la Dordogne et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2024-06-01-0001 du 1^{er} juin 2024 donnant délégation de signature à M. Christophe LEYSENNE, directeur départemental des territoires de la Dordogne ;

Considérant que les personnes qualifiées en matière de reconnaissance du vison d'Europe et autres mustélidés ont reçu une formation appropriée et ont, pour certaines, maintenant plusieurs années d'expériences en la matière ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Dordogne,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : l'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/EMN 22-45 du 1^{er} février 2022 fixant la liste des personnes référentes aptes à la reconnaissance des mustélidés dans le cadre du plan de restauration du vison d'Europe dans le département de la Dordogne est abrogé ainsi que la version du 03 juin 2024 de l'arrêté présenté.

Article 2 : La liste des personnes référentes en Dordogne aptes à la reconnaissance des mustélidés dans le cadre du plan de restauration du vison d'Europe est fixée comme suit :

Structures	Nom des référents
Service départemental de l'office français de la biodiversité	Philippe AUDOIN Denis BETOUILLE Thierry BIGEY Eric BRANDT Thierry BUCQUOY Pierre DUMAS Frédéric FERRANDON Yvon GUILLAUD ROLLIN Stéphane HISPIWACK Stéphane LABADIE Frédéric LADEUIL Samuel MATHET Manuel MAUGUIN Patrick PORTAL Alan RIFFAUD Yvan VILAIR
Association départementale des piégeurs agréés de Charente	André DEGAT

Association départementale des piégeurs agréés de la Dordogne	Guy BRETOUT Jean-Denis DELSOL Serge GILARDIE Emilie GULDEMANN Ludovic LOMPECH Jean-Bernard MARCHEIX Roland PAPON Vincent PETIT
Conseil départemental de la Dordogne	Sylvain WAGNER
Direction départementale des territoires de la Dordogne	Guislain DEMÉE Aurélien GUÉ Maxime RENARD
Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne	Mickaël BALAINE Yann DUMAS Angélique GENDRE Cédric LEJEUNE Yann NIKONOFF Alain PETIT Franck VERNET
Groupe de recherche et d'étude pour la gestion de l'environnement (Association GREGE)	Maëlle DUPUY Christine FOURNIER Pascal FOURNIER Estelle ISERE-LAOUÉ
Ligue de protection des oiseaux	Amandine THEILLOUT
Association nature en Périgord	Didier VERGER Nathalie VERGER
Parc naturel régional du Périgord Limousin	Sabrina MALEVRE
Réserve zoologique de Calviac	Romain DIEUDE
Syndicat mixte du bassin de la Dronne	Franck DUCOURS
Syndicat mixte du bassin de l'Isle	Elise GOBIN Sébastien LAUDU Benjamin PASQUET Pierre-Louis THUAULT

Article 3 : Mesures particulières liées à la protection du vison d'Europe dans le cadre du piégeage.

En raison de la confusion possible entre les espèces de mustélidés, notamment entre le putois, le vison d'Amérique et le vison d'Europe, tout putois ou vison capturé doit être contrôlé par une personne identifiée dans le réseau de référents dont la liste figure à l'article 2 et dont les numéros sont indiqués en annexe.

Article 4 : Le présent arrêté peut être modifié annuellement si la liste des référents fixée dans l'article 2 devait évoluer. Sans modification de la liste des personnes référentes, validée par les organismes formateurs, le présent arrêté restera en vigueur jusqu'à nouvelle actualisation.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours juridictionnel auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Dordogne.

Fait à Périgueux, le 10 juin 2024

Pour le préfet de la Dordogne et par délégation,
Le chef du pôle Environnement, Milieux Naturels,

Maxime RENARD



Référents Vison d'Europe – Département de la Dordogne – Annexe Arrêté n° DDT/SEER/EMN/24-3670

Nom	Prénom	Structure	Département	Coordonnées	Secteur
DEGAT	André	Association départementale des piégeurs agréés de Charente	24	06 25 62 65 93	
BRETOUT	Guy	Association départementale des piégeurs agréés de la Dordogne	24	06 85 57 94 69	
DELSOL	Jean-Denis	Association départementale des piégeurs agréés de la Dordogne	24		secteur sud
GILARDIE	Serge	Association départementale des piégeurs agréés de la Dordogne	24	06 10 72 20 43	
GULDEMANN	Emilie	Association départementale des piégeurs agréés de la Dordogne	24	06 13 38 27 98	
LOMPECH	Ludovic	Association départementale des piégeurs agréés de la Dordogne	24	06 84 81 51 12	
MARCHEIX	Jean Bernard	Association départementale des piégeurs agréés de la Dordogne	24	06 30 16 59 74	secteur nord
PAPON	Roland	Association départementale des piégeurs agréés de la Dordogne	24		secteur nord
PETIT	Vincent	Association départementale des piégeurs agréés de la Dordogne	24		secteur nord
WAGNER	Sylvain	Conseil départemental	24	06 78 00 75 91	
GUÉ	Aurélien	Direction départementale des territoires	24	06 72 97 98 97	
DEMÉE	Guislain	Direction départementale des territoires	24	06 77 33 38 81	centre
RENARD	Maxime	Direction départementale des territoires	24	06 79 05 36 65	
BALAIN	Mickaël	Fédération départementale des chasseurs	24	06 86 17 70 50	
DUMAS	Yann	Fédération départementale des chasseurs	24	06 73 69 99 48	
GENDRE	Angélique	Fédération départementale des chasseurs	24	06 08 67 55 95	secteur sud-est
LEJEUNE	Cédric	Fédération départementale des chasseurs	24	06 73 69 99 50	
NIKONOFF	Yann	Fédération départementale des chasseurs	24	06 18 22 39 59	
PETIT	Alain	Fédération départementale des chasseurs	24	06 73 69 99 51	
VERNET	Franck	Fédération départementale des chasseurs	24	06 73 69 99 53	secteur nord-est
DUPIUY	Maëlle	Groupe de recherche et d'étude pour la gestion de l'environnement	24	06 08 31 15 42/05 56 25 86 54	
FOURNIER	Christine	Groupe de recherche et d'étude pour la gestion de l'environnement	24	06 08 31 15 42/05 56 25 86 54	
FOURNIER	Pascal	Groupe de recherche et d'étude pour la gestion de l'environnement	24	06 08 31 15 42/05 56 25 86 54	
ISERE-LAOUE	Estelle	Groupe de recherche et d'étude pour la gestion de l'environnement	24	06 08 31 15 42/05 56 25 86 54	
THEILLOUT	Amandine	Ligue pour la protection des oiseaux	24	06 95 59 81 04	
VERGER	Nathalie	Nature en Périgord	24	06 46 63 70 50	
VERGER	Didier	Nature en Périgord	24	06 12 20 63 02	
AUDOIN	Philippe	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
BETOULLE	Denis	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
BIGEY	Thierry	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
BRANDT	Eric	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
BUCQUOY	Thierry	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
DUMAS	Pierre	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
FERRANDON	Frédéric	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
GUILLAUD ROLLIN	Yvon	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
HISPIWACK	Stéphane	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
LABADIE	Stéphane	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
LADEUIL	Frédéric	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
MATHET	Samuel	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
MAUGUIN	Manuel	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
PORTAL	Patrick	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
RIFFAUD	Alan	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
VILAIR	Yvan	Office français de la biodiversité	24	05 53 13 17 72	
MALEVRE	Sabrina	Parc naturel régional du Périgord Limousin	24	06 33 48 02 26	Nord 24
DIEUDE	Romain	Réserve zoologique de Calviac	24	06 45 26 36 73	
DUCCOURS	Franck	Syndicat mixte du bassin versant de la Dronne	24	06 38 43 89 93	
GOBIN	Elise	Syndicat mixte du bassin versant de l'Isle	24	06 86 44 46 70	
LAUDU	Sébastien	Syndicat mixte du bassin versant de l'Isle	24	06 77 98 63 95	
PASQUET	Benjamin	Syndicat mixte du bassin versant de l'Isle	24	06 35 59 48 23	BV de l'Isle
THUAULT	Pierre-Louis	Syndicat mixte du bassin versant de l'Isle	24	07 89 45 34 27	BV de l'Isle